

**Séance du Conseil général du 21 mai 2019****Réponse à la question écrite n° 43 du groupe PCSI+RC intitulée :****"Réflexion pour un approvisionnement en eau potable durable"**

L'auteur de la question évoque une problématique fondamentale, la restriction de la consommation de l'eau potable qui fait régulièrement surface et pas seulement en période de canicule. La proposition est faite de mener des réflexions en y incluant les communes (vallée de Delémont).

Le Conseil communal répond comme suit aux deux questions posées :

**1. Est-ce que le Conseil communal a déjà eu des réflexions sur le sujet et est en contact avec d'autres communes ?**

La gestion de l'eau potable est l'une des préoccupations principales du Conseil communal et du service des eaux. Depuis quelques années déjà, ils sont en contact avec d'autres communes pour assurer un approvisionnement en eau potable à la population croissante en Haute-Sorne.

Le Conseil communal et le service des eaux sont conscients que les habitudes de consommation, l'urbanisation, la croissance de la population, les changements climatiques, la diminution des précipitations, le développement économique, l'utilisation des sols et les nouvelles législations, sont autant de facteurs qu'il faudra prendre en considération pour assurer le défi d'une gestion efficace de l'eau potable qui s'inscrit dans un développement durable.

La Commune mixte de Haute-Sorne (qui ne fait qu'entamer sa deuxième législature dans sa forme actuelle) va tendre à développer une collaboration plus active entre les Communes, le Canton et les différents services des eaux. L'objectif étant d'établir une coopération plus efficiente quant à l'approvisionnement en eau potable.

**2. Le Conseil communal est-il disposé à donner mandat à la commission des services communaux afin de réfléchir sur la stratégie pour un approvisionnement en eau potable durable ?**

A l'heure actuelle, le Conseil communal ne voit pas l'utilité de mandater la commission des services communaux.

Toutefois, en début d'année, le Conseil communal a mandaté un bureau d'ingénieurs pour élaborer le PGA (plan général en alimentation en eau potable) de Haute-Sorne qui est en travail et est attendu d'ici à cet automne. Le bureau d'ingénieurs, mandaté par le Canton, se charge également de la réalisation du plan sectoriel des eaux (PSEaux).

Les conclusions de ces deux études détermineront la stratégie future en matière de ressources en eau de consommation. Dès lors, le Conseil communal déterminera la suite à donner à ce dossier d'entente avec la commission des services communaux.

Le Conseil communal est parfaitement conscient du fait que l'eau est une ressource précieuse et limitée.

**Conseil communal de Haute-Sorne**

Bassecourt, le 13 mai 2019